



MUNI NOUVELLES

Kingsey Falls, un regard "vert" l'avenir!

SESSION DU CONSEIL MUNICIPAL

Conformément à la résolution no 11-230, la session régulière du mois de mars se tiendra le lundi 5 mars 2012 et celle du mois d'avril, le lundi 2 avril 2012. Les sessions du conseil débutent à 19 h 30.

COMPTES DE TAXES 2012

Les comptes de taxes municipales ont été mis à la poste. Le premier versement devra être effectué au plus tard **le 19 MARS 2012**. Les deuxième et troisième versements devront être effectués respectivement le 11 juin et le 24 septembre 2012.

Vous pouvez payer votre compte par Internet avec la Caisse Desjardins, la Banque Scotia et BMO Banque de Montréal.

CHARTRE DES MATIÈRES RECYCLABLES DE LA COLLECTE SÉLECTIVE

Le conseil municipal a adopté, le 6 février dernier, la *Charte des matières recyclables de la collecte sélective* développée par RECYC-QUÉBEC avec la collaboration de tous les partenaires du milieu. Cette charte a comme objectif d'uniformiser les matières acceptées dans la collecte municipale et de faciliter la tâche de chacun d'entre nous. Vous trouverez cette charte dans la présente édition de l'Écho des chutes.

UN BAC EST BRISÉ?

Nous vous informons que depuis le 1^{er} janvier 2012, lorsque votre bac de déchets (noir), de matières recyclables (vert) ou de matières putrescibles (brun) est brisé lors de la collecte, vous êtes invités à communiquer avec le bureau municipal, 819-363-3810, pour nous en informer. Un employé ira constater le bris et réparera ou remplacera le bac, selon le besoin. Un fonds a été créé au budget de la ville pour ce nouveau service.

ENTENTES LOISIRS

La ville a renouvelé les ententes loisirs avec les villes de Warwick et Asbestos pour l'année 2012. Ces ententes vous permettent de vous inscrire à certains sports et activités offerts dans ces villes. Vous devez présenter un formulaire d'accueil que vous vous procurez au bureau municipal de Kingsey Falls où vous devez payer le montant applicable selon l'activité choisie.

En ce qui a trait à la Ville de Victoriaville, la municipalité n'a pas renouvelé l'entente pour la présente année. Vous n'avez donc plus à vous procurer le formulaire d'accueil pour pouvoir vous inscrire. Toutefois, vous devrez acquitter les frais de non résident au montant de 315 \$ par inscription, par activité lors de votre inscription.

PROGRAMME DE SUBVENTION RELATIF AUX FRAIS DE NON RÉSIDENT POUR LES ACTIVITÉS DE LOISIRS DANS LES AUTRES MUNICIPALITÉS

Nouveau

Le conseil municipal a adopté, lors de la session du 16 janvier dernier, un programme de subvention afin de réduire le coût des frais de non résident appliqués par une autre ville pour l'utilisation de ses infrastructures de loisirs.

SUBVENTION

La municipalité accorde une subvention d'un montant équivalent à 50 % des frais de non résident, sans égard à la ville, pour un maximum de 150 \$ par activité, par personne.

EXCLUSIONS

Sont exclus du présent programme :

- Frais de non résident applicables à une activité déjà offerte sur le territoire de Kingsey Falls;
- Frais de non résident applicables aux cours de natation de niveau débutant au niveau junior 5 inclusivement qui sont assumés par la municipalité, jusqu'à concurrence de 50 \$ par inscription. Ce montant de 50 \$ est payé, à l'exception des cours qui se donnent entre le 15 juillet le 15 août, à raison d'une inscription par personne de janvier à juin inclusivement et d'une inscription par personne de septembre à décembre inclusivement.
- Tous autres frais ou tarifications applicables à une activité dispensée par un organisme autre que municipal.

MODALITÉ DE VERSEMENT DE LA SUBVENTION

La municipalité versera la subvention par chèque dans un délai de 30 jours suivant la réception du reçu des frais de non résident payés. Pour les inscriptions nécessitant un formulaire d'accueil, la subvention sera appliquée lors du paiement des frais de non résident directement à la Ville de Kingsey Falls.

Pour toute information, vous pouvez vous adresser au bureau municipal : 819-363-3810.

MAISONS À VENDRE

Plusieurs personnes sont référées à la municipalité lorsqu'il s'agit de trouver une maison à vendre. Nous demandons la collaboration des personnes qui désirent vendre leur maison en communiquant avec nous afin que nous maintenions notre liste à jour pour mieux vous servir. De plus, votre maison ou votre terrain peut être identifié sur la carte des maisons à vendre qui est accessible sur le site internet de la ville. Il suffit de communiquer au bureau municipal au 819-363-3810, à l'adresse courriel lfournier@kingseyfalls.ca ou via le site internet www.kingseyfalls.ca.

SITE INTERNET DE LA VILLE

Afin d'offrir le plus d'informations à sa population et aux visiteurs de son site Internet, la ville invite les commerces, les industries et les organismes à profiter de cette vitrine.

POUR LES COMMERCEs, LES INDUSTRIES ET LES ORGANISMES

La ville a prévu faire paraître la liste des commerces, industries et organismes sur son site. Pour ce faire, vous devez nous faire parvenir les informations nécessaires, soit le nom du commerce, de l'entreprise ou de l'organisme, le secteur d'activité, le nom du contact, les numéros de téléphone et de télécopieur, l'adresse courriel et le site internet, s'il y a lieu. De plus, nous pourrions créer un lien avec votre site internet pour faciliter la recherche des internautes. Vous pouvez nous communiquer ces renseignements à l'adresse courriel lfournier@kingseychalls.ca, par téléphone ou via le site internet.

POUR LES ASSOCIATIONS SPORTIVES, CULTURELLES ET COMMUNAUTAIRES

Nous vous informons que vous pouvez faire paraître le calendrier de vos activités sur le site de la ville. Vous n'avez qu'à communiquer au bureau municipal au 819-363-3810, à l'adresse courriel lfournier@kingseychalls.ca ou via le site internet et nous indiquer l'activité, la date, le lieu, le nom de la personne responsable et le coût, le cas échéant.

PERMIS DE CONSTRUCTION OU DE RÉNOVATION

L'inspectrice en bâtiment, Mme Diane Beauchesne, n'étant présente que le mercredi, nous demandons la collaboration des personnes qui désirent obtenir un permis de construction ou de rénovation en présentant leur demande à l'avance afin d'éviter des désagréments liés à l'impossibilité d'obtenir un permis à temps pour les travaux. Nous vous suggérons de prendre rendez-vous avec l'inspectrice en bâtiment, en communiquant au bureau municipal au 363-3810, vous évitant ainsi des attentes. Vous pouvez trouver les formulaires de demande de permis sur le site internet de la ville : www.kingseychalls.ca.

DÉPÔT POUR LAMPES FLUOCOMPACTES ET TUBES FLUORESCENTS

Dans son souci de protéger l'environnement, la ville a signé une entente avec Peintures Récupérées du Québec inc. pour un dépôt destiné aux lampes fluocompactes et tubes fluorescents. Ce dépôt est situé du côté droit du garage municipal, situé au 57 boul. Kingsey où la ville a installé une armoire pour l'entreposage sécuritaire de ces lampes et tubes. Nous demandons donc votre collaboration pour trier correctement les lampes fluocompactes et tubes fluorescents, non cassées et sans emballage, dans les compartiments identifiés à cette fin. Veuillez prendre note que pour des quantités trop importantes de tubes fluorescents, des frais pourront être exigés. Vous trouverez des informations additionnelles concernant le programme RecycFluo sur le site www.recycfluo.ca.

DÉPÔT POUR APPAREILS ÉLECTRONIQUES

Toujours soucieuse de participer à la protection de l'environnement, la ville a signé une entente avec la firme Laurentide re-sources pour un dépôt destiné aux appareils électroniques comprenant les articles suivants :

- ordinateurs de bureau, portables, de poche et les tablettes PC, et leurs périphériques;
- Imprimantes;
- Appareils électroniques;
- Numériseurs, télécopieurs et photocopieurs;
- Consoles de jeux vidéo et leurs périphériques;
- Lecteurs, enregistreurs, graveurs ou emmagasineurs de sons, d'images et d'ondes, amplificateurs, égaliseurs de fréquences et récepteurs numériques;
- Baladeurs numériques, lecteurs de livres électroniques, récepteurs radios, émetteurs-récepteurs portatifs, appareils photo numériques, cadres numériques, caméscopes et systèmes de localisation GPS;
- Routeurs, serveurs, disques durs, cartes mémoires, clés USB, haut-parleurs, webcams, écouteurs et autres dispositifs sans fil conçus pour être utilisés avec un produit visé par la présente liste;
- Écrans d'ordinateurs;
- Téléviseurs.

Ce dépôt est situé au garage municipal, 57 boul. Kingsey. Vous devez déposer vos articles aux heures d'ouverture, soit de 8 h à 16 h, du lundi au vendredi.

NUMÉRO POUR URGENCE MUNICIPALE

Pour signaler une **urgence MUNICIPALE SEULEMENT (aqueduc, égout, voirie)** en dehors des heures d'ouverture du bureau municipal, vous pouvez composer le 819-751-3874 et on vous rappellera dans les minutes qui suivent. **Pour les autres urgences (incendie, ambulance), composez le 9-1-1.**

VANDALISME – NOUS DEMANDONS VOTRE COLLABORATION

Une vague de vandalisme sévit depuis quelques semaines sur le territoire de la municipalité, plus particulièrement des balles de peinture lancées sur des voitures et des maisons. Nous demandons votre collaboration en signalant toute situation anormale qui pourrait survenir et dont vous êtes témoins. Vous êtes invités à communiquer ces informations à la Sûreté du Québec au numéro 819-752-4545. Plus le service policier obtiendra d'informations, plus grande sera sa chance d'intercepter les malfaiteurs. Ceci rendra service à toute la population. Merci!

CONGÉS FÉRIÉS

Veillez prendre note que les différents services municipaux seront fermés le vendredi 6 avril et le lundi 9 avril 2012 pour la fête de Pâques.

L'ÉQUIPE MUNICIPALE